

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique - FIPHFP

Délibération n° 2024-06-04 du 20 juin 2024 portant approbation du rapport d'activité 2023 du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Le comité national du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, notamment ses articles 12, 18 et 27 ;

Vu le rapport d'activité 2023 présenté par la directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. D'approuver le rapport d'activité 2023 présenté par la directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;
2. La directrice du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargée de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du Fonds et de sa publication sur le site internet du FIPHFP.

Délibération n° 2024-06-04 du 20 juin 2024 portant approbation du rapport d'activité 2023 du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Nombre de membres présents au moment de la délibération : 16

Nombre de membres votants : 13

Abstentions : 0

Nombre de voix « Pour » : 13

Nombre de voix « Contre » : 0

La délibération est adoptée / ~~rejetée~~.

Paris, le 20 juin 2024

La Présidente



Françoise DESCAMPS-CROSNIER

La Directrice



Marine NEUVILLE

